

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

REUNION du 15 OCTOBRE 2015

Convocation du 09 octobre 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

Présents : MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, QUENTIN Simon, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

Excusés : MM. LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole et LEVALLOIS Nathalie

Secrétaire de séance : Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2015.

En hommage à M. Roger LOZOUET, Maire de Saint-Lô d'Ourville, et M. Maurice ROPTIN, Maire de Surville, décédés, Mme le Maire demande une minute de silence.

I- SDEM : dépose ligne électrique Rue Piquot

Dans le cadre du projet de renforcement du réseau électrique rue Piquot, Mme le Maire fait part d'une demande du SDEM, souhaitant déposer une ligne électrique, située à l'intersection des rues Piquot et Bâton, devenue inutile. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, confirment la demande de dépose de réseau rue Piquot et attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

II- C.C.C.I. : Schéma de mutualisation de la Côte des Isles

Mme le Maire présente le schéma de mutualisation de la Côte des Isles.

Après étude, les Conseillers demandent à ce que la commune de DENNEVILLE soit intégrée dans le groupement de commandes pour les prestations suivantes :

- Travaux de voirie, enrobé
- Contrôles réglementaires de sécurité
- Entretien matériel informatique

- Fournitures administratives
- Équipements de protection individuelle

III- Frais RPI : année 2014/2015

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'école communale accueille des enfants dont les parents résident dans les communes voisines.

Au regard des dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'école au titre de l'année scolaire 2014/2015, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer à 642,77€ le montant du coût des frais de scolarisation pour les élèves de classe élémentaire ; à 1.797,66€ pour les élèves de classe maternelle, qui seront réclamés aux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés à l'école de Denneville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter le montant de 642,77€ pour frais de scolarisation des élèves de classe élémentaire ; et 1.797,66€ pour les élèves de classe maternelle, qui seront réclamés aux communes pour l'année scolaire 2014/2015.

Les Conseillers Municipaux souhaitent qu'un bilan énergétique soit réalisé au niveau de l'école en vue de réduire les frais d'électricité.

IV- A.P.E : Subvention

Mme le Maire rappelle que l'APE de Denneville est déclaré employeur pour les services d'accompagnement dans le car scolaire avec une prise en charge de la rémunération de cet emploi par

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 15 octobre 2015

subventions de la mairie. En vue de clôturer les charges liées à l'année scolaire 2014-2015 et provisionner les charges du 1^{er} trimestre 2015-2016, le Conseil Municipal vote la subvention suivante :

> Association Parents d'Élèves Denneville 3 050 € (trois mille cinquante euros)

V- A.P.C : limite de terrain

Mme le Maire fait part de la demande du propriétaire mitoyen de la parcelle de l'Agence Postale, qui serait intéressé d'acquérir la bande de terrain, d'environ 10 m², jouxtant le garage dépendant du logement en vue d'édifier un mur de clôture en façade de rue jusqu'au pignon du-dit garage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de conserver ce bout de terrain permettant, dans le futur, de créer, éventuellement, des ouvertures au niveau du pignon du garage dépendant de l'APC.

VI- Questions diverses :

- **Permis de construire PC 05016012Q0021** : Mme le Maire signale que la requête, déposée par M. et Mme YVER devant le Conseil d'État demandant l'annulation du jugement en date du 11 octobre 2013 par lequel la Cour Administrative d'Appel de Nantes avait rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 6 janvier 2011 par laquelle le Maire avait accordé un permis de construire une maison d'habitation au 2 rue Charles Lefebvre, a été rejetée par arrêt rendu le 09 octobre 2015.

- **Illuminations de Noël** : Mme le Maire indique que les illuminations devront être installées pour fin novembre afin de faire correspondre leur mise en route avec le Marché de Noël qui se déroulera le dimanche 29 de ce mois.

Vérification du matériel le mercredi 28 octobre 2015 – RDV à l'atelier municipal

Montage des illuminations par les élus le samedi 21 novembre 2015

Commande de 8 sapins de 2m/2m50 (pour le bourg et l'école) + 1 sapin de 1m25/1m50 (pour la salle Saint-Héliér) + 1 sapin 3m/4m (pour la plage).

Allocation d'un budget d'environ 1 500,00 € pour l'achat de nouveaux motifs décoratifs.

- **Repas des Aînés** : Prestataire retenu : l'Hôtel des Pins / Prix : 28€/personne / Service assuré par des bénévoles de la Commune.

Menu choisi : Apéritif + amuses bouches / Foie Gras + Figue confite / Trou Normand / Magret de Canard à l'Ananas + Gratin dauphinois / Salade Fromage / Choux montés.

- **Épicerie** : Mme le Maire confirme la fermeture définitive de l'épicerie du Bourg ce jour même.

Mme le Maire sollicite l'avis des conseillers, qui répondent favorablement, sur le maintien d'une épicerie dans la commune en aménageant le local de l'ancienne boulangerie, place Saint-Marcouf. Un contact sera pris avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour étudier la faisabilité d'un tel projet et les aides possibles.

Mme le Maire avertit que la licence débit de boissons catégorie IV peut être rachetée par la commune et propose donc de se mettre en rapport avec la gérante afin d'avoir une offre estimative ainsi que du mobilier présent dans le local de la plage.

- **Commune Nouvelle** : Mme le Maire propose d'attendre l'élection du nouveau Maire de Saint-Lô d'Ourville, qui devrait se dérouler le 22 novembre prochain, afin de confirmer le positionnement de chaque commune dans la future entité.

- **A.S.D.P.** : Mme le Maire informe les conseillers que l'association compte à ce jour 110 adhérents, dont 60 propriétaires en front de mer sur 64. Une subvention de 18 000,00 € leur est allouée par la D.D.T.M. pour l'étude diagnostic.

*L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 22h30*